

DELIBERATIONS **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

2 0 2 3 / 0 7 6

Nombre de conseillers :

En exercice : 51

Présents : 28

Votants : 32

Objet :

**Ouverture dominicale
Commune de Grosseto
Prugna**

Délibération n° 60/23

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le ____/____/2023 et que la convocation avait été faite le ____/____/2023.

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le ____/____/2023 et la publication ou notification du ____/____/2023.

L'an deux mil vingt-trois, le 17 octobre, par suite d'une convocation en date du 09 octobre, les membres composant le Conseil Communautaire de la Communauté de l'Ornano et du Taravo, se sont réunis en session ordinaire en son siège social à Porticcio, sous la présidence de Madame Valérie BOZZI.

Etaient présents : ALLIOTTI Ange Marie, QUILICI Toussaint, CICCADA Vincent, SPINOSI Jean Dominique, PERETTI Félix, LUCCIONI Jean Baptiste, MARCHETTI Geneviève, LUCIANI Pierre Paul, PERALDI Antoine Joseph, GUGLIELMI Emmanuel, POGGI-BARBEREAU Françoise, NEGRI Jean, LECA Clara, ANTONA Paul, OUARDIA ETTORI Nora, LUIGI Jacques, TARSITANO Caroline, CASAMARTA Paul Antoine, MILLO Jean Luc, BURESI Marie Angèle, SANTONI Simon, QUILICI Joseph, TROMBETTA Gérard, Marie Thérèse CIUCCI, RISTERUCCI Eric, GIOVANNANGELI Marie Madeleine, Paule CASANOVA-NICOLAI.

Etaient absents : SANTI Maryline, POGGI Jean Baptiste, QUASTANA Paul, CASANOVA François, MARIANI Valérie, CICCOLINI Jean Jacques, BONELLI Maryline, GUGLIELMI Guillaume, BERTOLOZZI Paul Antoine, BERNARDI Paul, LECCIA Pascal, Antoine ANTONA, CHIARISOLI Marie Dominique, PAGANELLI Antoine, AMARO CAPITAO Lucette, EVANGELISTI Marina, VENTURELLI Ange, GIORDANI Louis, ANTONA Pierre Jean, Paule CASANOVA-NICOLAI.

Avaient donné pouvoir : SALINI-QUILICCI Toussaint à QUILICI Toussaint, LUCCHINI Sophie à BOZZI Valérie, POLI Gérard à LUCIANI Pierre Paul, Pierre José FILIPPUTTI à GUGLIELMI Emmanuel.

Le conseil a choisi TROMBETTA Gérard comme secrétaire de séance.

Madame la présidente rappelle que par délibération N° 110/2022 du 17/11/2022 la commune de Grosseto a demandé l'ouverture des commerces les dimanches suivants :

- Le 25 Juin,
- Les 2, 09, 16 et 23, 30 du mois de juillet,
- Les 6, 13, 20 et 27 du mois d'août,
- Les 17 et 24 du mois de décembre

Elle expose qu'elle a été saisie par des commerces de détail d'une demande de modification d'une date de dérogation au repos dominical.

En l'espèce il s'agirait de remplacer le Dimanche 17 décembre par le Dimanche 31 décembre, considérant qu'il s'agit d'une journée de forte consommation liée au réveillon de la Saint Sylvestre.

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé de Mme la Présidente, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité l'ouverture des dimanches suivants :

- Le 25 Juin,
- Les 2, 09, 16 et 23, 30 du mois de juillet,
- Les 6, 13, 20 et 27 du mois d'août,
- Les 24 et 31 du mois de décembre

AUTORISE à l'unanimité Mme la Présidente à signer tous les documents afférents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Communautaire,

Fait à Porticcio, les jours mois et ans que dessus.

La Présidente, Valérie BOZZI



